

Tout doit être fait pour sauver les entreprises de proximité de la faillite

Mobilisée dès la première heure pour aider les entreprises de proximité à faire face à la crise sanitaire et économique, l'U2P constate avec satisfaction que le Gouvernement a pris les mesures qu'elle préconisait et a suivi le mot d'ordre attendu : « zéro recette = zéro prélèvement pour l'entreprise ».

La mobilisation de l'U2P a porté ses fruits. Je me félicite que tout un arsenal d'aides indispensables soit désormais à la disposition des entreprises :

- report, voire dégrèvements de charges sociales et fiscales ;
- report des mensualités de prêts bancaires ;
- instauration de prêts de trésorerie garantis par BPI France
- création d'un fonds de solidarité destiné aux entreprises de moins de 11 salariés, notamment aux travailleurs indépendants ;
- suspension des factures de gaz et d'électricité et d'une partie des loyers professionnels ;
- extension du dispositif de chômage partiel.

Aujourd'hui, la priorité de l'U2P est qu'un maximum d'artisans, de commerçants et de professionnels libéraux s'emparent de ces mesures destinées à les aider à traverser la crise.

Ainsi, elle encourage les entreprises à consulter le document récapitulatif des mesures et sources d'information utiles qu'elle met à leur disposition et qui est actualisé au jour le jour sur son site : u2p-france.fr.

Néanmoins, l'U2P s'inquiète

de la mise en œuvre opérationnelle de certaines mesures qui les rendent soit totalement inapplicables soit, dans les faits, inopérantes, en contradiction totale avec les annonces faites. Ainsi, l'U2P a déploré que de nombreuses demandes de chômage partiel n'aient pas fait l'objet d'une réponse positive sur le terrain alors qu'elles devraient être accordées aux entreprises qui en font la demande. De plus, dans de nombreuses situations, les entreprises ont été confrontées à des demandes de justificatifs exorbitantes de la part de leur DIRECCTE.

En outre, l'U2P veille à ce que les réseaux bancaires répercutent bien localement les directives nationales, en évitant notamment de réclamer des cautions personnelles qui ne sont absolument pas requises compte tenu des garanties de l'État.

L'U2P a rappelé enfin la nécessité d'associer les représentants des professionnels à la décision d'ouverture ou de fermeture des marchés (voir p. 2), et demandé que les employeurs, à titre dérogatoire, puissent imposer aux salariés de prendre

une partie de leurs congés payés pendant la période de confinement, sans que cette faculté soit soumise à un accord de branche ou d'entreprise, condition qui risque de mettre toutes les entreprises de proximité et les TPE hors délais.

La mobilisation de l'U2P a été suivie d'effets. Ainsi, sa demande que l'indemnisation de 1 500 euros prévue pour les entreprises non contraintes à une fermeture administrative ne soit pas soumise à la condition d'une baisse de chiffre d'affaires de 70 % au mois de mars mais de 50 %, a été entendue (voir p. 2). Si ce seuil avait été maintenu, loin de l'effet d'annonce, aucune entreprise de proximité non soumise à obligation de fermeture n'aurait pu y prétendre ! ■

Alain Griset
@alaingriset

FACE AU CORONAVIRUS, PROTÉGEONS AUSSI LA SANTÉ DE NOS ENTREPRISES.

→ Artisans, commerçants, professionnels libéraux, retrouvez toutes les mesures négociées pour votre entreprise sur :

U2P-FRANCE.FR

U2P union
des entreprises
de proximité
U2P. Indépendants et solidaires.
CAPEBI | CGAD | CNAM | UNAPL | CNATP

Pour que les chefs d'entreprise de proximité prennent connaissance et bénéficient des aides qui leur sont destinées, notamment grâce à l'action de l'U2P, une campagne d'information est diffusée depuis le 1^{er} avril associant des annonces en ligne sur les sites de la presse quotidienne régionale, des spots radio et les médias sociaux, et mobilisant l'ensemble du réseau de l'U2P.

Accompagnement Aide de 1 500 euros pour les petites entreprises : l'U2P salue la décision du gouvernement p. 2

Marchés L'U2P dénonce la fermeture des marchés alimentaires, une mesure peu compréhensible voire contradictoire p. 2

Coronavirus L'U2P s'est mobilisée sans réserves dès la première heure, et se félicite de voir ses demandes entendues p. 3

Régions Les Régions mobilisée pour amplifier l'aide destinée aux chefs d'entreprise de proximité p. 3

Aide de 1 500 euros pour les petites entreprises : l'U2P salue la décision du gouvernement

L'U2P salue la décision annoncée par le ministre de l'Economie et des Finances concernant les aides aux petites entreprises. En effet, en réponse à la demande de l'U2P, les entreprises de moins de 11 salariés qui ont un chiffre d'affaires annuel de moins d'un million d'euros et qui ont été contraintes d'arrêter leur activité sur décision administrative, auront droit à une aide forfaitaire de 1 500 euros par mois pendant la durée de fermeture.

Les entreprises non soumises à fermeture mais qui auront constaté une baisse de chiffre d'affaires de 50% par rapport à la même période de l'année précédente auront également accès à cette aide, pour les mois de mars et d'avril.

Alors que le niveau initial était fixé à 70% de baisse de chiffre d'affaires, Bruno Le Maire a entendu l'appel de l'U2P pour qu'un plus grand nombre de

chefs d'entreprise puissent bénéficier de cette aide dans la situation particulièrement difficile qu'ils rencontrent pendant cette crise du coronavirus. Il s'agit d'un effort financier important de la part de la collectivité nationale nécessaire pour sauvegarder le tissu des petites entreprises françaises qui seront indispensables à la relance de l'activité.

De la même façon, l'U2P invite

le gouvernement à confirmer et à conforter l'aide supplémentaire envisagée dans le cadre du fonds de solidarité, à destination des petites entreprises menacées de faillite.

« Je me félicite de cette décision, a indiqué le Président de l'U2P, Alain Griset. L'U2P poursuit son travail quotidien auprès des pouvoirs publics pour que l'ensemble des mesures gouvernementales de soutien répondent

le plus efficacement et le plus concrètement possible aux besoins des entreprises. » ■



Fermeture des marchés alimentaires : un manque de cohérence dans la prise de décision

La situation actuelle nécessite une grande solidarité et l'abandon des vaines polémiques. L'U2P a ainsi salué l'essentiel du dispositif gouvernemental de lutte contre la crise sanitaire et économique. Les mesures qui sont prises nécessitent la plus grande cohérence afin que les Français et les entreprises puissent s'y conformer le plus efficacement possible. De ce point de vue, l'U2P est obligée de constater que le gouvernement n'apporte pas toujours cette garantie, en prenant des décisions parfois peu compréhensibles et contradictoires.

Le 23 mars au soir, le Premier ministre a pris la mesure générale consistant à fermer les marchés couverts comme de plein vent, tout en laissant la possibilité aux préfets de prendre des mesures dérogatoires.

L'U2P conteste cette décision incohérente dans la mesure où les marchés sont une source d'approvisionnement en produits frais très importante (et notamment en milieu rural), garantissant des produits de qualité, le plus souvent issus des exploitations agricoles et maraîchères environnantes.

Plutôt que de fermer purement et simplement les marchés en sanctionnant du même coup toute une branche de l'alimentation, il convient de mobiliser les personnels des collectivités locales et/ou police de proximité afin qu'ils travaillent avec les



Le Premier ministre a annoncé le 23 mars dernier sur TF1 la fermeture des marchés ouverts partout sur le territoire, effective dès le lendemain.

professionnels pour assurer la sécurité sanitaire sur les marchés. De nombreux exemples partout sur le territoire attestent de l'efficacité d'un tel travail collectif.

En outre, la fermeture des marchés couverts type halles est totalement incompréhensible et

injustifiée. Leur configuration permet en effet, comme à l'entrée de toute grande surface alimentaire, de gérer l'afflux de clients.

Cette politique du « deux poids deux mesures » suscite l'incompréhension totale des chefs d'entreprise de

proximité. L'esprit de solidarité ne consiste pas à sacrifier un secteur par rapport à un autre mais à établir des règles claires et cohérentes, à en expliquer les fondements et à les imposer à tous de la même façon dans le seul but d'assurer la continuité de la chaîne alimentaire dans de bonnes conditions de sécurité sanitaire.

Dans ce contexte l'U2P ne peut qu'appeler les préfets à inviter les maires à rouvrir au plus vite les marchés couverts et à travailler avec les professionnels pour assurer le maintien des marchés de plein vent.

Plus généralement l'U2P demande au gouvernement de mieux associer les représentants des professions à ses décisions, en commençant par désigner des référents par secteurs ou filières économiques. ■

L'U2P sur le pont depuis la première heure

Mobilisée sans réserves depuis le début de la crise liée à l'épidémie de coronavirus Covid-19, l'U2P se félicite de voir ses demandes entendues et l'intérêt des chefs d'entreprise de l'artisanat, du commerce de proximité et de professions libérales pris en compte au plus au niveau de l'État.

Dès le début du mois de mars, l'U2P avait appelé le gouvernement à prendre des mesures spécifiques pour les chefs d'entreprise.

Le 15 mars, annonce du confinement, a en effet marqué une nouvelle étape dans la lutte contre l'épidémie de coronavirus avec des décisions lourdes de conséquences pour l'économie et la communauté des entreprises.

L'U2P a témoigné son soutien au gouvernement dans sa volonté de prendre tous les moyens pour limiter la propagation du virus et protéger la vie de nos concitoyens.

Ses représentants partagent la profonde inquiétude des artisans, des commerçants de proximité et des professionnels libéraux dont l'activité s'est brutalement arrêtée.

Ils ont aussitôt interpellé le gouvernement afin que toutes les conséquences de cette interruption soient prises en



Le Président de l'U2P, Alain Griset, avec le Président de la République à l'Élysée.

compte (pertes d'exploitation, loyers...) et que des solutions soient apportées pour y faire face.

L'U2P demandait notamment au gouvernement :

- de rendre automatiques les mesures d'exonérations fiscales et sociales pour les entreprises qui doivent fermer;
- de mettre en place immédiatement un fonds de soli-

darité pour venir en aide aux petites entreprises et prendre en charge notamment les loyers professionnels;

- d'intervenir auprès des banques pour les obliger à accorder un report automatique des échéances de prêts d'au moins trois mois;

- de mettre en place un plan de continuité des approvisionnements des entreprises.

À l'occasion de l'adresse aux Français du Président de la République, le 16 mars dernier, l'U2P a salué la détermination d'Emmanuel Macron dans la guerre contre l'épidémie de coronavirus et les décisions prises pour empêcher la faillite des entreprises.

Surtout, les demandes portées par les représentants de l'U2P ont été prises en compte. Il faut désormais s'assurer que tous les obstacles sont levés pour que les chefs d'entreprise puissent bénéficier des mesures qui leur sont destinées. ■

Le Président de l'U2P revient en vidéo sur la crise traversée par les chefs d'entreprise et les mesures pour les aider à y faire face.

Rendez-vous sur la chaîne YouTube de l'U2P : [U2P France](#).



Les Régions amplifient l'aide destinée aux artisans, commerçants et professionnels libéraux

« Dans cette crise historique, les Régions ont pris toutes leurs responsabilités en mobilisant en urgence tous leurs moyens disponibles » indique Régions de France [sur son site](#).

En pratique, les Régions ont pris plusieurs engagements :

- participation à hauteur de 250 millions d'euros au Fonds de solidarité en faveur des TPE et indépendants;
- création de cellules de crise régionales;
- aides pour répondre aux besoins immédiats de trésorerie;
- non-application de pénalités en cas de retard dans le cadre des marchés publics;

- accélération du paiement des fournisseurs et prestataires;

- moratoires sur les remboursements des prêts et loyers;

- assouplissement des dispositifs régionaux jusqu'au 31 octobre 2020 (taux nuls, allongements ou différés de remboursement...);

- mobilisation des groupements de prévention agréés (GPA) pour l'accompagnement des entreprises.

- mise en place de numéros verts dédiés aux acteurs économiques.

Retrouvez les [contacts dédiés](#) et [aides proposées](#) région par région sur [regions-france.org](#). ■

Brèves

Coronavirus : questions/réponses pour les entreprises et les salariés. Le ministère du Travail propose sur son site Internet de nombreuses informations à destination des entreprises et de leurs employés. Le ministère rappelle notamment les dispositions juridiques susceptibles de s'appliquer, ainsi qu'un numéro vert dédié pour répondre à toute question portant sur l'épidémie, le 0 800 130 000. Des informations à retrouver sur le site Internet travail-emploi.gouv.fr.

Les CFA fermés depuis le 16 mars. La délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, qui relève du ministère du Travail, a précisé les consignes à appliquer aux apprentis et CFA. Ces derniers sont fermés depuis le 16 mars et encouragés à recourir à la formation à distance, tandis que les apprentis ont pour instruction de rejoindre leur entreprise. Le coût contrat est maintenu et sera payé par les OPCO. Les dispositions qui concernent les salariés, telles que le temps

partiel ou le télétravail, s'appliquent aux apprentis.

Coronavirus : l'application de la réforme de l'assurance-chômage reportée à septembre. Compte tenu du contexte exceptionnel lié à l'épidémie de coronavirus en France, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a annoncé le report de l'application des nouvelles règles d'indemnisation de l'assurance-chômage. Alors que celles-ci devaient initialement entrer en vigueur au 1^{er} avril, le gouvernement a acté un report au 1^{er} septembre.

La réforme des retraites ajournée. Parmi les annonces du Président de la République, lundi 16 mars, figure le report de la réforme des retraites, afin que « toute l'action publique [soit] désormais tournée vers le combat contre l'épidémie. » Une décision que salue l'U2P, la crise actuelle exigeant une mobilisation totale en direction des Français et des entreprises, et cette réforme ne pouvant être discutée que dans un climat apaisé. ■

Agenda

26 mars

Réunion du Conseil National de l'U2P consacrée aux conséquences de l'épidémie de coronavirus.

27 mars

Participation du Président de l'U2P à une audio-conférence entre le Président de la République, le gouvernement et l'ensemble des partenaires sociaux.

30 mars

Participation du Président de l'U2P à une audio-conférence avec le Premier ministre Edouard Philippe sur la mobilisation des acteurs économiques dans le cadre de la crise sanitaire et du confinement.

Participation du Président et du Secrétaire Général de l'U2P à une audio-conférence des fédérations professionnelles avec Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances.

31 mars

Participation du Président et du Secrétaire Général de l'U2P à une audio-conférence avec Muriel Pénicaud, ministre du Travail.

Participation du Président et du Secrétaire Général de l'U2P à une conférence téléphonique de la « Task Force Economie » avec Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances.

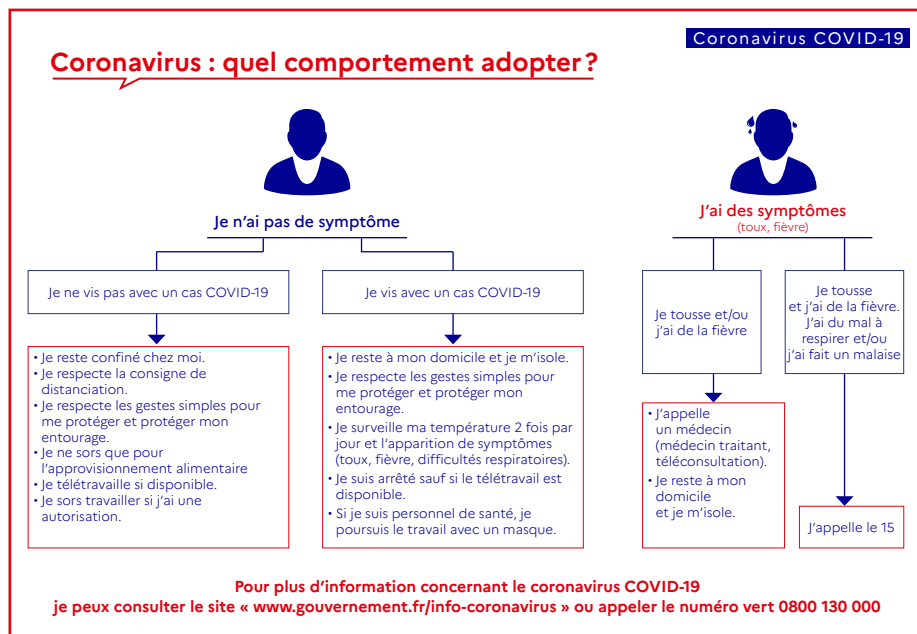
Participation du Président de l'U2P à une audio-conférence relative à la médiation des entreprises.

2 avril

Réunion des membres du Bureau de l'U2P en visioconférence.

16 avril

Rencontre entre le Président et le Secrétaire Général de l'U2P et la ministre du Travail, Muriel Pénicaud.



Sur les réseaux sociaux

Alain Griset sur @telematin : « aujourd'hui la priorité est de donner aux entreprises l'accès au chômage partiel sans contrôle tatillon. De même toutes les banques doivent accorder des crédits de trésorerie puisqu'ils sont garantis pas l'Etat. »

TWITTER — @U2P_FRANCE — 30 MARS 2020